

La situation au Manitoba est actuellement très perturbée. En posant ce geste aujourd'hui, je ne veux nullement aggraver la complexité de cette situation. En dernier ressort, ce sont les Manitobains eux-mêmes qui décideront. J'exprime le vœu que les leaders manitobains, de qui je présume l'entière bonne foi, pourront collaborer dans un esprit de générosité afin de s'assurer que les Franco-Manitobains soient en tout temps traités avec dignité et respect.

Ainsi, nous avons aujourd'hui l'occasion de nous prononcer sur cette question à la Chambre des communes. Le projet de résolution que nous avons à considérer nous invite à poser un geste dont la signification et la portée reflètent et réfèrent d'abord et avant tout à des valeurs profondément humaines, à des valeurs qui définissent pour une large part le type d'humanisme propre à notre société en ce qu'elle est dans sa réalité originale en Amérique.

C'est avec fierté, madame le Président, que j'annonce aujourd'hui, au nom de mes collègues du parti progressiste conservateur, notre appui unanime à la résolution qui est à l'étude à la Chambre.

● (1530)

[Traduction]

Il y a des années, la Chambre a approuvé le principe du bilinguisme officiel au Canada. En termes simples, cela veut dire que les Canadiens-anglais et les Canadiens-français doivent jouir de l'égalité des droits et de l'égalité des chances partout au Canada. C'est un principe noble, susceptible d'enrichir notre nation. Par la position que nous adoptons aujourd'hui, nous réaffirmons notre engagement et celui de notre parti, engagement qui a été pris ici même à la Chambre des communes par des Canadiens distingués et éminents comme l'honorable Robert Stanfield et le très honorable député de Yellowhead (M. Clark).

Le bilinguisme constitue un apport précieux pour le Canada, une dimension indispensable de la vie de notre nation. Toutefois, ce programme doit être appliqué avec justice et équité. Sa valeur sera amoindrie si un grand nombre de Canadiens en viennent à le percevoir comme un instrument de division ou d'injustice. Les gouvernements doivent demeurer vigilants et conscients de cette possibilité. Il est arrivé que des fonctionnaires fassent obstacle à l'application de programmes valables, par leur zèle excessif et par certaines déclarations regrettables. Il faut éviter que cela ne se reproduise.

Nous sommes tous le reflet de notre environnement. Le jugement que nous appliquons aux problèmes qui se posent à nous a été formé par la réalité que nous avons vécue. Au Canada, particulièrement dans le domaine linguistique, ce jugement varie considérablement selon les personnes et les régions, à cause de la vision différente que nous avons de notre histoire. Nous devons chercher à comprendre ces différences et à les envisager non pas comme des obstacles, mais comme des éléments susceptibles de nous guider dans l'élaboration de politiques raisonnables et réalistes contribuant à rendre les programmes de ce genre plus attrayants aux yeux de tous les Canadiens. Dans l'application de ce programme, il faudra faire

*Langues officielles*

preuve de sensibilité à l'égard des gens et supposer qu'ils sont de bonne foi. Ainsi pourra-t-on assurer au bilinguisme une assise plus durable, un accueil plus large. Aux yeux des historiens de l'avenir, ces qualités auront servi le pays plus qu'un geste qui sème la discorde ou qu'une remarque blessante.

Je voudrais dire quelques mots à l'adresse des Manitobains. Je suis conscient des problèmes qui se sont posés dans beaucoup de vos collectivités. Nous ne cherchons nullement aujourd'hui à aggraver ces problèmes. Les divisions entre Canadiens sont toujours source de tristesse. Tout au long de notre histoire, de fortes personnalités ont toujours adopté des positions fermes sur les questions importantes.

Notre passé de Canadiens n'a pas toujours été glorieux, mais il n'est pas non plus dénué de réalisations d'une splendeur inégalée. Malgré toutes nos imperfections, notre pays, le Canada, demeure une terre de promesses et d'espoir. Nous avons surmonté ensemble de telles épreuves dans une adversité sans borne que notre citoyenneté est devenu un symbole privilégié dans notre vie. Notre respect de la règle du droit, notre dossier sans tache dans le domaine des libertés civiques, notre sens de la tolérance, le respect que nous vouons au voisin et à sa propriété ont fait du Canada un pays qui suscite l'admiration du monde entier.

Le problème qui se pose à nous aujourd'hui doit être abordé dans un esprit de conciliation. C'est une qualité pour laquelle les Manitobains sont renommés. Cette réputation les honore et fait l'estime de leur province. Le problème auquel nous nous attaquons aujourd'hui est également une question de simple justice. Il n'y a aucune solution facile et sans douleur. Il n'y a aucun blâme à attribuer. Il n'y a aucune mauvaise intention à combattre. Il se trouve tout simplement que les droits des minorités sont inviolables. Nous avons l'obligation absolue d'assurer en tout temps à nos minorités, linguistiques et autres, la justice à laquelle elles ont droit.

**Des voix: Bravo!**

**M. Mulroney:** C'est une question qui préoccupe énormément les députés de notre caucus qui sont originaires du Manitoba ainsi qu'un grand nombre des citoyens de leur province. J'ai partagé avec eux leurs moments d'angoisse, mais ils ont réagi avec courage et respect. Aujourd'hui, ils se joignent à notre parti et à moi-même pour sanctionner, par ce geste historique et inoubliable, l'un des fondements de notre grand pays.

**Des voix: Bravo!**

[Français]

**M. Mulroney:** Mon ami, Robert Cliche, était un grand humaniste. Il cherchait en tout temps la réconciliation, l'approche acceptable, le respect du simple citoyen, très souvent bafoué dans ses droits. Robert citait souvent Félix-Antoine Savard qui a écrit un jour: «Heureux les hommes et les peuples raccordés.»

J'ose croire, madame le Président, que grâce à cette résolution, aujourd'hui, nous avons aidé modestement peut-être, que collectivement nous avons aidé le processus de réconciliation qui s'impose au Manitoba.